

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Sylviane COTTET DUMOULIN, Françoise JOCHUM, Laurent MUDRY, Dominique HALLOT, François MITHIEUX, Kévin DELALE, Yves DELALE et Sophie COTTET.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Rébecca VERMANT

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 février 2024. Yves DELALE répond qu'il a envoyé ses remarques par retour de mail et qu'il n'a pas reçu le procès-verbal corrigé. Sylviane COTTET DUMOULIN, secrétaire de la séance du 05 février, répond que ses remarques par mail ont été reprises mot pour mot dans le PV. Yves DELALE évoque une discordance dans la comptabilisation des votes de la liste des délibérations ; conséquence de sa remarque.

Le Maire répond que ce point de discussion (emprunt dans le cadre des biens de reprise – DSP des remontées mécaniques) est à nouveau à l'ordre du jour de cette séance ; ce qui clôt le débat puisqu'un nouveau vote va être demandé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 février 2024 est donc validé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte de gestion 2023 des budgets : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres
- Vote du compte administratif 2023 des budgets : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres
- Adoption des budgets primitifs 2024 suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres comprenant :
 - la reprise des résultats de l'exercice 2023
 - la subvention au budget annexe des remontées mécaniques
- Vote des taux de fiscalité locale
- Délégation de Service Public – DSP - des remontées mécaniques – proposition d'emprunt pour les biens de reprise par le Crédit Mutuel
- Rachat partiel d'un bien porté par l'Établissement Public Foncier – 1 bâtiment des anciens logements de la MGEN et les terrains attenants.
- Convention pluriannuelle de pâturage
- Abri de Chaux de Vie – dépôt d'une autorisation d'urbanisme
- Suivi du fonctionnement de la STEP à compter du 1^{er} avril 2024
- Renfort saisonnier aux Services techniques
- Compte-rendu des Commissions d'urbanisme des 12 février et 18 mars 2024
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES.

Le Maire rappelle que le compte de gestion est élaboré par le Trésorier et le compte administratif par le Maire. Ces 2 documents retracent l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année 2023. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater leur stricte concordance.

Le Maire rappelle que le détail des dépenses et des recettes de l'année 2023 a été présenté lors des réunions des 11 et 18 mars dernier et que les comptes de gestion reprennent ces mêmes résultats.

Les élus votent les comptes de gestion 2023 des budgets principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres à 13 voix pour, 1 voix contre (Sophie COTTET) et 1 abstention (YVES DELALE).

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES

Le Maire rappelle que les comptes administratifs sont des documents élaborés par le Maire et soumis au conseil municipal pour approbation. Ils reprennent également l'ensemble des recettes et des dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée.

Le Maire ne prend part ni au débat ni au vote ; il quitte donc la séance et confie la Présidence à André JORDAN, doyen de l'assemblée. Le Conseil peut constater la stricte concordance avec les comptes de gestion de la DGFIP.

Les élus votent les comptes administratifs 2023 des budgets principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres à 12 voix pour, 1 voix contre (Sophie COTTET) et 1 abstention (YVES DELALE).

En vertu de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique sera jointe à ce procès-verbal.

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES

Le Maire rappelle aux élus les éléments financiers suivants des budgets primitifs pour l'année 2024, discutés lors des réunions de préparation des 11 et 18 mars dernier :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de la section de fonctionnement 2023 : excédent de 609 855.33 € incluant le résultat 2023 du budget forestier dissous au 31 décembre 2023.

Résultat de la section d'investissement 2023 : déficit de 71 892.59 € incluant le résultat 2023 du budget forestier dissous au 31 décembre 2023.

Budget 2024 de la section de fonctionnement : 3 479 590.00 €

Budget 2024 de la section d'investissement : 1 527 967.72 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultat de la section de fonctionnement 2023 : excédent de 30 688.57 €

Résultat de la section d'investissement 2023 : excédent de 8 464.41 €

Budget 2024 de la section de fonctionnement : 930 810 €

Budget 2024 de la section d'investissement : 520 400 €

BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Résultat de la section de fonctionnement 2023 : excédent de 49 774.55 €

Résultat de la section d'investissement 2023 : excédent de 168 773.13 €

Budget de la section de fonctionnement : 832 835.00 €

Budget de la section d'investissement : 1 817 123.13 €

BUDGET POMPES FUNEBRES

Résultat de la section de fonctionnement 2023 : déficit de 4 458.64 €

Résultat de la section d'investissement 2023 : déficit de 8 592.08 €

Budget de la section de fonctionnement : 38 950.62 €

Budget de la section d'investissement : 43 084.16 €

Le Maire précise que les écritures de variations de stocks liées à la vente de concession en 2023 seront faites dans le courant de l'année en collaboration avec le Service de Gestion comptable de Thonon.

Le Maire rappelle que ces budgets primitifs contiennent le versement de la subvention du budget principal vers le budget des remontées mécaniques de 800 000€ (300 000€ en section d'investissement et 500 000 € en section de fonctionnement).

Après discussion, le Maire invite les élus à voter.

Les budgets primitifs 2024 principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres sont votés à 13 voix pour, 1 voix contre (Sophie COTTET) et 1 abstention (Yves DELALE).

La subvention du budget principal vers le budget des remontées mécaniques de 800 000€ est adoptée à 13 voix pour, 1 voix contre (Sophie COTTET) et 1 abstention (Yves DELALE).

En vertu de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique sera jointe à ce procès-verbal.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Le Maire rappelle aux élus les taux de fiscalité locale en vigueur :

- la taxe foncière pour le bâti : 24,53 %
- la taxe foncière pour le non bâti : 96,91 %
- la taxe d'habitation : 20%

Le Maire confirme que la majoration communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2024 est de 5% (vote au Conseil du 18 septembre 2023).

Après discussion, les élus votent à 14 voix pour et 1 abstention (Dominique HALLOT) le maintien des taux actuels pour l'année 2024.

DSP - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANIQUES – PROPOSITION D'EMPRUNT POUR LES BIENS DE REPRISE PAR LE CREDIT MUTUEL

Le Maire informe les élus que la Préfecture a demandé à la Commune de retirer la délibération D2024_01_01 du conseil du 15 janvier 2024 car le vote d'un emprunt doit intervenir après le vote du budget primitif. Il confirme que cela clôt le débat sur le vote de cet emprunt en janvier dernier.

Maintenant que le budget primitif 2024 des remontées mécaniques est adopté, le Maire représente l'offre du Crédit mutuel qui reste la même qu'en janvier.

- Montant : 304 050 €
- Taux fixe : 4.40%
- Durée : 20 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Frais de dossier : 300 €
- Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Il rappelle que cet emprunt permet de financer le versement, d'une indemnité par la Commune au délégataire, la SAEM du Roc d'Enfer, en contrepartie de la remise des biens acquis par le délégataire pendant la durée du contrat – indemnité prévue à l'issu du contrat - article 32.2 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable du Roc d'Enfer

Après discussion, les élus valident à 13 voix pour, 1 voix contre (Sophie COTTET) et 1 abstention (Yves DELALE) l'offre de prêt du crédit mutuel selon les caractéristiques exposées.

PROJET DE RACHAT PARTIEL D'UN BIEN PAR EPF 74 – 1 BATIMENT DES ANCIENS LOGEMENTS DE LA MGEN ET LES TERRAINS ATTENANTS.

Le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier porte, pour le compte de la Commune, deux bâtiments sur un tènement foncier de 1 hectare situé Route des Grandes Alpes et correspondant aux anciens logements de la MGEN.

Il a été convenu que le 1^{er} bâtiment est loué à des socio-professionnels pour loger les saisonniers de la Commune et de la Vallée et que le 2^{ème} bâtiment et les terrains attenants, soit une surface au sol de 7 285m² soit revendu à un promoteur.

Le Maire rappelle aux élus les 4 propositions de rachat reçues par la Commune :

- Offre de LB Bailet Immobilier : 2 550 000€
- Offre de la SA Téléphérique du Pleney : 1 800 000€
- Offre de la SAS Develle 74 : 2 400 000€
- Offre de Nehome : 1 000 000€

Le Maire confirme qu'un courrier a été adressé à l'acheteur évincé, dans le cadre de la préemption, pour lui proposer de racheter ce 2^{ème} bâtiment et les terrains à la meilleure offre reçue par la Commune. Dans le délai de 3 mois, la SARL Krisepa n'a pas répondu à cette proposition.

Le Maire propose donc aux élus de rencontrer LB Bailet Immobilier avec l'EPF 74 pour avancer sur la vente du bâtiment et des terrains, sachant que la transaction passera par un rachat partiel à l'EPF par la Commune. Il rappelle que Bailet immobilier a posé des conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme.

Le Maire représente le plan du géomètre.

Rébecca VERMANT évoque la route d'accès ; le Maire confirme qu'un règlement de copropriété sera prévu. Il confirme que le parking actuel entre les 2 bâtiments restera la propriété de la Commune. Yves DELALE évoque le transformateur électrique commun aux deux bâtiments ; le Maire confirme que chaque appartement dispose déjà d'un compteur linky individuel ; ainsi que d'un compteur d'eau chaude et froide. Yves DELALE évoque le tout à l'égout ; le Maire répond que tous les réseaux souterrains ont été transmis à Bailet et font l'objet d'étude en cours.

André JORDAN confirme que la réunion relative au bornage vient d'avoir lieu.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus chargent le Maire de rencontrer LB Bailet immobilier, l'EPF 74 et le notaire en charge du dossier pour avancer sur le projet de vente décrit ci-dessus.

ALPAGE DE DAMOZ DES MOULINS – CONVENTION ALPAGISTE – M. ALEXIS PREMAT

Le Maire rappelle la délibération D2023_05_07 du 22 mai 2023 qui prévoyait une convention pluriannuelle de pâturage avec M. Romain PICCAMIGLIO ; qui avait demandé à la Commune l'autorisation d'exploiter l'alpage de Damoz des Moulins.

M. Florentin SENOT a, en parallèle, demandé à la DDT, Direction des territoires, l'autorisation d'exploiter ce même alpage. La DDT a donné cette autorisation le 12 octobre 2023 ; sans consulter les propriétaires des terrains dont la Commune.

Puis, M. Alexis PREMAT a fait un recours sur la décision de la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et a obtenu, en lieu et place de M. SENOT, le droit d'exploiter l'alpage de Damoz des Moulins.

Le Maire propose donc aux élus de passer avec M. Alexis PREMAT une convention pluriannuelle de pâturage sur l'alpage de Damoz des Moulins.

Après discussion, à l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage sur l'alpage de Damoz des Moulins avec M. Alexis PREMAT.

ABRI CHAUX DE VIE – GRAYDON – DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Le Maire rappelle que le berger à Chaux de vie dispose d'un abri obligatoire, dans le cadre du plan loup, qui est hélitreuilé à ses frais à chaque saison. Cela coûte cher, notamment en raison du poids de la cabane et les aides financières dont le berger bénéficie sont longues à arriver.

Il aimerait pouvoir disposer d'un abri fixe ; le Maire présente le projet d'implantation d'un abri qui ferait 19 m² au sol et projette le plan de situation. Celui-ci aurait vocation à remplacer l'abri qui est hélitreuilé à chaque saison, au frais du berger.

François MITHIEUX demande si des aides existent. Le Maire répond que le Département subventionne ces équipements et que le reste à charge de la Commune serait refacturé au berger par convention.

L'abri comprendrait un espace central avec mezzanine pour dormir, des toilettes sèches, un espace de stockage pour le matériel, des panneaux solaires pour l'électricité et une citerne pour récupérer les eaux de pluie.

Le Maire propose aux élus de déposer une déclaration préalable et de continuer à avancer sur le projet de financement avec le Département.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, autorisent le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme pour un abri de berger à Chaux de vie – Graydon.

SUIVI DU FONCTIONNEMENT DE LA STEP A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024

Le Maire rappelle aux élus que Maxime LEMASQUERIER quitte la Commune au 1^{er} avril 2024 pour rejoindre l'équipe du SIVOM de la Vallée d'Aulps ; SIVOM qui assure déjà en partie la gestion de la STEP.

Le SIVOM propose de reprendre la gestion entière de la STEP pour un forfait horaire de 40€ /h. Kévin DELALE trouve le tarif pas cher.

Le Maire rappelle que la Commune a passé une annonce pour un recrutement d'un agent à l'eau et à l'assainissement en remplacement de Maxime ; aucune candidature n'a été réceptionnée en Mairie. De plus, ce poste nécessite de la polyvalence car il intègre des missions des services techniques.

Vincent FREMONT ajoute que le SIVOM propose un forfait horaire de 100h annuel pour un coût de 22 000€.

Le Maire propose aux élus d'étudier d'autres pistes avec des entreprises privées telles que VEOLIA pour voir quelle solution est la plus intéressante.

RENFORT SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Maire passe la parole à André JORDAN, adjoint aux Services techniques.

André JORDAN rappelle que l'an dernier, en période estivale, il manquait du personnel et que cet été, avec le départ de Maxime LEMASQUERIER, il y aura une personne en moins. Rébecca VERMANT demande combien de personnes sont nécessaires. Dans un premier temps, il faudrait recruter 2 saisonniers, dans un premier temps, pour éviter de sous-traiter comme on l'a fait l'an dernier (tonte, entretien des chemins, transport de boues).

Dans un second temps, il faudrait trouver une personne à l'année.

Le Maire confirme qu'il y a du travail mais que les salaires de la fonction publique sont plus bas que dans le privé. On ne trouvera pas au SMIC horaire ; il faut envisager de verser des primes pour rendre le poste attractif. De plus, la Commune dispose si besoin d'un logement dans le bâtiment de la Mairie.

Après discussion ; les élus valident à l'unanimité l'embauche de 2 agents saisonniers pour une durée initiale de 6 mois ; à compter du 1^{er} avril.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La commission s'est réunie les 12 février et 18 mars 2024.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	PC 07423824B0002	G 929-1027	UC	bleue 52A
RECU LE	30/01/2024			
NOM	BURRAGE Chris			
LIEU	impasse des Fleurs d'Eau			
OBJET	Construction maison			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	PC07423824B0003	B 851	N-UH	bleue 38A
RECU LE	11/03/2024			rouge 40Y
NOM	FEIG Eric			
LIEU	447 route du Bas Thex			
OBJET	Modif. Façade			
NUMERO	PC07423824B0004	AD 239-237	UA2	bleue 64A
RECU LE	12/03/2024			
NOM	DELERCE Clément			
LIEU	46 route des écoles			
OBJET	Rénovation maison (création 2 logements suppl) + abri voitures			
NUMERO	PC07423824B0005	AE 208	UC/N	bleue 76L
RECU LE	15/03/2024			rouge 116Y
NOM	MC INVEST			
LIEU	2515 route des Grandes Alpes			
OBJET	Construction logements (4) + stationnements			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423824B0005	D 1751-1746	A-N	rouges
RECU LE	29/01/2024	2233		122X-120-121Y-
NOM	PREMAT Jean			bleue 117A
LIEU	Route du Pian de Lesse			
OBJET	Remblaiement pour création voie d'accès			
NUMERO	DP07423824B0006	G 920	UC	bleue 52A
RECU LE	06/02/2024			
NOM	ROBERTSON Joseph			
LIEU	94 impasse des Fleurs d'Eau			
OBJET	Abri-Pergola			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423824B0007	AI 359	Uhpa	bleue 60A
RECU LE	19/02/2024			
NOM	BONNEPART JérémY			
LIEU	82 route des Martinets			
OBJET	escalier, modif. Façade			
NUMERO	DP07423824B0008	AE 262	UH	bleue 66B
RECU LE	20/02/2024			
NOM	BRAIZE Sylvie			
LIEU	640 route du Péage			
OBJET	Modif. Façades			
NUMERO	DP07423824B0009	E 178	UH	bleue 139B
RECU LE	21/02/2024			
NOM	SARASIN Jacques			
LIEU	16 chemin de Nantaux			
OBJET	extension balcon			
NUMERO	DP07423824B0010	AI 117	UH	bleues
RECU LE	07-mars	AI 440		60A-61A
NOM	HUGHES Mark	AI 439		
LIEU	856 route de la Moussière	AI 116		
OBJET	Réfection toiture			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423824B0011	AC 523	UH	bleue 111F
RECU LE	11/03/2024			rouge 113Y
NOM	MAUMY FLORESCU Hélène			
LIEU	1710 route du Mont d'Evian			
OBJET	Rénovation grenier-Approfondissement balcon			
NUMERO	DP07423824B0012	A 2795	UH-A	bleue 89B
RECU LE	11/03/2024			
NOM	DELALE Kévin			
LIEU	1956 route du Mont d'Evian			
OBJET	Générateur photovoltaïque			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0011 02/02/24 Me DEMAGNY cu de simple information Plan du roc	C 321	Aalp	non étudiée
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0012 02/02/24 Me DEMAGNY cu de simple information Plan du roc	C 243	Aalp	non étudiée
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0013 05/02/2024 NOVALPS cu de simple information Plan du Milieu	AE 243	N	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0014 05/02/2024 NOVALPS cu de simple information Plan du Milieu	AE 244	N	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0015 12/02/2024 NOVALPS cu de simple information 46 route des écoles	AD 237-239	UA2	bleue 64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0016 12/02/24 NOVALPS Cu de simple information Plan du Milieu	AE 250	UC	bleue 66B
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0017 12/02/24 Office notarial de Floirac Cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT	bleue 52A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423824B0018	G 216	A-N	bleues
RECU LE	21/02/24			52A-51B
NOM	Me Schrameck-Montebello			rouge 154X
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Sur le Crêt			
NUMERO	CU07423824B0019	G 219	UC	bleue 51B
RECU LE	27/02/24			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Sur le Crêt			
NUMERO	CU07423824B0020	G 924	UC	bleue 52A
RECU LE	29/02/2024			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	93 impasse des Fleurs d'Eau			
NUMERO	CU07423824B0021	G 232	A	bleue 51B
RECU LE	06/03/2024			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	La Dimery			
NUMERO	CU07423824B0022	G 255	A-N	bleue 51B
RECU LE	06/03/2024			
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	La Dimery			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423824B0023	B 1765	N	bleues
RECU LE	06/03/24			111F-112A
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Chez Emery			
NUMERO	CU07423824B0024	G 237	A	bleue 51B
RECU LE	06/03/24			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	La Dimery			
NUMERO	CU07423824B0025	C 2	Aaip	non étudié
RECU LE	08/03/2024			
NOM	Me CHAUVET			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Clos aux Moines			
NUMERO	CU07423824B0026	E 673-674	N	rouge 141X
RECU LE	14/03/2024	2226		
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	4069 route des Grandes Alpes			

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC23B25	FAVRE Delphine	283 route du Péage	Transfo grange en habitation + garage	ACCORD 19/02/24
PC23B27	PUIG Matthieu	110 chemin sur les Crêts	Carport	Rejet tacite 12/03/24
PC23B28	CHARNAVEL Sophie	680 route du Péage	Reconduction PC12B04	ACCORD 14/03/24
DP23B50	DAWIDOWSKA Krystina	2343 route de la Moussière	2 velux	Rejet tacite 13/03/24
DP23B51	BAILLY Samuel	131 route du Péage	Clôture	Rejet tacite 13/03/24
DP23B52	MELLOR Ian	175 impasse de la Grotte	Rénovation bardage	Rejet tacite 15/03/24
DP23B57	CORSI Antoine	915 route du Plan de Lesse	Extension balcon	REFUS 28/02/24
DP23B58	NALY Marie-Christine	357 route du Bas Thex	Panneaux photovoltaïques	Rejet tacite 15/03/24
DP23B61	WEST Simon	31 impasse du Charnier	Panneaux photovoltaïques	ACCORD 06/02/24
DP24B03	FAVRE René	48 impasse de la Grangia	Clôture	ACCORD 05/03/24
DP24B05	PREMAT Jean	Route du Plan de Lesse	Remblaiement pour création voie d'accès	REFUS 14/02/24

QUESTIONS DIVERSES

Concert de Patrick FIORI – 1^{er} avril

Le dossier sécurité a été présenté en Sous-Préfecture et validé par les pompiers d'Annecy avec quelques prescriptions (balisage, extincteur, nanomètre...). A ce jour, il y a plus de 1 000 ventes de billets. L'organisation est bien ficelée. Le système de parking et navette se met en place. La communication est en route : affichage, réseaux sociaux, spot pub sur les radios avec des places à gagner... Tout est prêt pour accueillir Patrick FIORI.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - CRC

Le Maire confirme le contrôle de la gestion et des comptes de la Commune et de la SAEM du Roc d'Enfer. Cette démarche entre dans le cadre des contrôles de la CRC sur les Communes supports de station en Auvergne-Rhône-Alpes. Il porte donc sur le budget principal et celui des remontées mécaniques, sur la délégation de service public des remontées mécaniques de 2019 à aujourd'hui. Le magistrat et le vérificateur, en charge de ce contrôle, viendront 3 jours pour visiter la Commune et ses installations ; le Maire souligne l'intérêt de venir voir sur place les installations qui font l'objet de ce

contrôle. Le rapport final contenant des recommandations et/ou préconisations sera présenté au Conseil municipal qui pourra faire des observations.

Convention ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions

Vincent FREMONT rappelle qu'en février, la Commune envisageait de mettre en place une régie pour verbaliser le stationnement ; il confirme que c'est une procédure lourde et compliquée. En parallèle, Vincent FREMONT a rencontré le Maire de Lullin qui lui a présenté une application en ligne permettant de verbaliser notamment le stationnement. Pour cela, le Conseil doit valider la démarche, la Commune passe alors une convention avec ANTAI, qui est soumise à l'accord de la Préfecture. La saisie du PV se fait en ligne et tout est automatisé ; cela est gratuit pour la Commune. C'est l'Etat qui encaisse les recettes. Le Maire confirme que la Commune doit pouvoir verbaliser les usagers ; comme c'est le cas sur Morzine ou Montriond. Vincent FREMONT confirme que cette application répond aux besoins de la Commune de manière simple et efficace.

Réservoirs d'eau potable

Vincent FREMONT confirme aux élus qu'il travaille au recensement des réservoirs de la Commune. Un certain nombre se trouve sur des parcelles privées et propose aux élus d'envisager de régulariser soit par achat, soit par échange. Dans cette démarche, les captages d'eau sont inclus.

Rocher d'escalade :

Yves DELALE informe le Maire que la fontaine du rocher d'escalade est à nettoyer. Il interroge le Maire sur le contrôle avant réouverture et sur les travaux proposés par le secours en montagne. Le Maire confirme que la réouverture est en cours et que les secours en montagne ne sont pas encore intervenus.

Cimetière

Yves DELALE rappelle au Maire que la porte du cimetière ne ferme pas. La tige nécessaire a été fabriquée ; les services techniques vont intervenir pour finaliser l'installation. Le Maire ajoute qu'un devis a été réceptionné pour le remplacement de la haie autour du cimetière ; la présence du grillage au milieu de cette haie pose un souci pour dans l'évacuation des déchets.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 22 avril 2024

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Rébecca VERMANT

